

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 98-184 DU 11 MAI 1998

Portant nomination de Monsieur Inoussa
BOUKARI-YABARA en qualité de Directeur
Général de la Société Nationale pour la
Promotion Agricole (SONAPRA).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère du Développement rural ;

SUR proposition du Ministre du Développement rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mai 1998 ;

DECRETE :

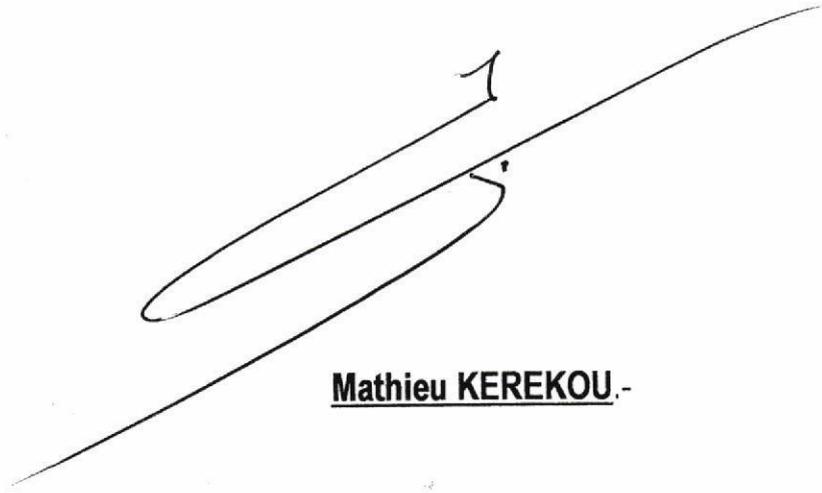
Article 1er : Monsieur Inoussa BOUKARI- YABARA est nommé Directeur Général de la
Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) .

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Mai 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Développement rural,



Jérôme SACCA-KINA.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MDR 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB- ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.